Image not found or type unknown

Facturation abusive de frais sans en avoir les Informations

Par **phonsavatdy davy**, le **07/06/2018** à **12:57**

Bonjour, suite à des événements imprévus je me suis retrouvé dans une situation financière difficile. Mon compte personnel s'est retrouvé débiteur et malgré tous mes efforts je n'ai pas pu remonter le seuil positif. Ayant des enfants de bas âge et une femme ne pouvant travailler car enceinte j'ai pris la décision de laisser mon compte personnel débiteur à fin de régulariser plus tard dès la naissance de mon troisième enfant. En attendant je fonctionné sur le compte joint qui était positif à fin de maintenir un roulement de la vie quotidienne. Il avait été convenu que je régulariserai mon compte personnel au mois d'août À la naissance du bébé avec l'aide de toutes les primes. Malheureusement arrivé au mois d'août et n'ayant pas encore reçu les primes je reçois un courrier pour fermeture administrative de mon compte personnel alors que j'allais le régulariser. Mon dossier a donc été transmis au service contentieux avec lequel j'ai régulariser ma situation.
Les problèmes commencent lors de la demande de clôture administrative. Mon compte joint qui jusque-là n'avait aucun souci a été je l'ai par contagion. Je n'ai donc plus de droits d'accès ni de consultation de mon compte joint. Je n'avais donc plus aucun moyen de paiement ni le droit de retrait même Au guichet . Pour chaque consultation de soldes il fallait que je me déplace à la banque qui se situe à 10 km de chez moi car ils ne répondent quasiment jamais au téléphone. J'ai demandé à plusieurs reprises le droit d'accès à mon compte pour que je puisse surveiller mon solde et les opérations. Impossible car mon compte personnel Est toujours dans le contentieux alors que il a été régularisé. J'ai donc demandé aux conseillers de me téléphoner pour me prévenir de tout éventuel incident ou si tu as Si toujours dans le contentieux alors que il a été régularisé. J'ai donc demandé aux conseillers de me téléphoner pour me prévenir de tout éventuel incident ou situations fragile De mon compte joint afin que je puisse anticiper et faire le nécessaire. Je n'ai jamais reçu aucun téléphone. En guise de prise de conscience De chaque incident ,de provisions insuffisantes,De rejet d'opération, des commissions d'intervention, des frais de Rejets, Des lettres d'information ou d'un jonction à payer, tout cela facturer. Est-il normal de me facturer des incidents bancaires qui aurait pu être Éviter si seulement J'en avais eu l'information. On ne me laisse pas consulter mon solde ni les opérations et on ne me prévient pas de l'état de mon compte lors ce que celui-ci présente une fragilité financière, par contre on me facture des lettres d'information de l'incident qui est déjà survenu et donc aucun moyen d'anticipation possible mais bien que des frais bancaires.
Depuis août 2017 jusqu'aujourd'hui je n'ai toujours pas le droit D'accès à mon compte et les frais bancaires S eleve à plus de 1200 € . Pour un père de famille avec un seul revenu de 1392 € Par mois avec trois enfants à charge et une femme qui est dans l'impossibilité de travailler pour l'instant. Sont-ils dans la légalité de me faire facturer les incidents bancaires qui aurait pu peut-être anticiper et régulariser si j'en avais eu possibilité d'être informé. Une facturation abusive bien que justifier par les incidents bancaires mais dans le sens moral c'est

facturation n’aurait jamais dû avoir lieu si j’en avais eu des informations ce n’est pas le cas je suis prévenu seulement après les faits et toujours par voie facturé donc je n’ai aucun recours que de régulariser l’incident. Ce que j’ai toujours fait jusque-là
Mes souci ne s’arrête pas là car dernièrement j’ai eu un autre problème qui va me replonger dans une situation difficile alors que une fois deux plus j’avais fait le nécessaire.
La deuxième question concerne le fichage de banque. Enfin du mois de mars j’ai fait deux chèques 23€ 40€ pour la consultationdu medecin, Le 27 mars je reçois Un courrier d’information préalable au rejet de chèque pour provisions insuffisantes et m’invite créditer mon compte d’ici le 5 avril 2018 sans quoi je serai dans l’obligation de refuser le paiement de ses chèques est amené à déclarer ces incidents à la banque de France . 29 mars 2018 je reçois un courrier pour chèque rejeté et interdiction d’émettre des chèques pendant cinq ans. Je reçois ce courrier une semaine après car en déplacement à Paris . J’en prends connaissance en même temps que la lettre envoyée du 6 avril 2018 quatre lettres d’injjonction à payer, Une à mon nom et l’autre à ma femme. Sachant que j’avais les fonds disponibles j’ai tout de suite fait la demande de blocage des fonds. C’est en relisant tous les courriers et mon relevé de compte que je m’aperçois que les fonds étaient disponibles le cinq comme fixé dans la lettre Pourquoi ont-ils donc refusé ses chèques si les fonds étaient disponibles et que j’étais dans les temps.?
Le délai de régularisation a été respecté alors que deux jours après avoir reçu l’information du rejet préalable je suis déjà fiché de banque dans leur service alors que j’avais jusqu’au 5 avril 2018 pour constituer les fonds pour honorer ces cheques
Ce fichage de banque va donc m’interdire l’utilisation de tous mes moyens de paiement même ceux d’autres établissements bancaires .Aggravons ainsi mes conditions de vie et celle de ma famille Et un fond de lever la restriction rapidement j’ai tout de suite demandé un blocage des fonds à la banque.
Fort mécontent de ce dernier incident et dans le souci de gestion je décide donc de faire clôturer ce compte et me présente à la banque . Je demande donc à la conseillère le solde de mon compte afin que je puisse faire le nécessaire pour la Cloture. J’étais débiteur de deux euros que la conseillère a gracieusement couvert. Une semaine étant passé et étant toujours fiché, je demande la conseillère si la levée à la banque de France a été faite. Celle-ci me répond que tout était fait et qu’il n’y avait plus que attendre la levée de la banque de France soit environ une semaine encore. Le 23 mai je pars en déplacement sur Paris soit trois semaines après l’incident impossibilité de retrait ni de payer avec la carte bleue De mon autre etablissement bancaire, pensant tout dabord a un bug i formatique et etant sur la route, Je n’ai pas prêté plus attention . Le lendemain Une conseillère de De la même banque dont je Suis en litige M’appelle pour me proposer un contrat de six suscription pour diminuer les frais bancaires car j’ai la remarquer que j M’appelle pour me proposer un contrat de souscription pour diminuer les frais bancaires car elle a remarquer que j’avais beaucoup de de frais. Je lui réponde alors que cela ne sera pas nécessaire car je suis en cours de clôture. Elle me réponde alors que la clôture ne t’a pas possible car les chèques n’ont toujours pas été régularisés et que mon compte est désormais débiteur de 108 €. Je lui demande donc à quoi correspond ses 108 € (frais de banques). Elle me confirme également qu’aucun blocage de fond n’a été enregistrée pour ces deux chèques alors que à deux Reprise les conseillers de la banque dont je suis dépendant de confirme d’avoir fait le nécessaire. Je rappelle donc durs Gence mon agence bancaire. La conseillère me disait trop occupé et Et qu’elle me rappellerait dans la journée après en avoir pris connaissance. Je n’ai jamais été rappelé .
Grâce a la conseillère d’une autre branche de la banque, j’ai pu prendre conscience de l’importance des frais que cette banque m’a facturé aux dépens de pouvoir consulter mon solde et les opérations.
À mon retour, Je vais directement à ma banque pour faire le point en face à face. Rien a été fait alors que j’ai fait tout le nécessaire de mon côté subit les conséquences. Mais en relisant

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

les courriers j’ai constaté que le fichage n’avait pas lieu d’être car les fonds étaient disponibles le cinq maintenant j’aimerais savoir si je suis dans le droit de réclamer réparation intérêt et dédommagement pour tous ces faits. Sans compter toutes les difficultés subis à cause d eux
Je vous en remercie d’avance de m’apporter quelques conseils et de m’orienter vers la bonne démarche merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés